



# Communiqué de presse

---

Le 24 novembre 2021

## Communiqué de presse

### La FESP s'engage pour favoriser l'intégration professionnelle des personnes réfugiées

La Fédération du Service aux Particuliers (FESP) s'associe à la DIAIR, Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés afin de favoriser l'intégration professionnelle des personnes réfugiées. La signature de cette convention s'est tenue mardi 23 novembre, lors du salon des Services à la Personne 2021.

En tant que première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France, la FESP regroupe de nombreuses structures de services à la personne (SAP) destinées à répondre aux besoins grandissants des particuliers.

Ainsi, la FESP favorisera le recrutement des bénéficiaires de la protection internationale de réfugiés et/ou ou bénéficiaires de la protection subsidiaire dans ce secteur. Elle œuvra via la formation aux métiers des services à la personne, pour une intégration durable des personnes réfugiées.

Le secteur des services à la personne et les besoins en matière de service sont en évolution constante notamment dans les secteurs de l'entretien de la maison, du cadre de vie ou de la garde d'enfants. Les perspectives d'emploi dans ce secteur sont importantes puisque 93 000 postes devront être créés pour répondre aux besoins du maintien à domicile des personnes âgées d'ici 2024. Dans la garde d'enfants à domicile, le secteur recrute chaque année plus de 2 000 alternants formés au diplôme du CAP AEPE, débouchant de façon quasi générale sur un emploi.

La FESP s'engage ainsi à promouvoir le recrutement des personnes bénéficiaires de la protection internationale de réfugiés et/ou ou bénéficiaires de la protection subsidiaire dans le secteur des services à la personne, à travers le territoire et auprès de ses adhérents.

#### Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou [s.akbaraly@o2p-conseil.com](mailto:s.akbaraly@o2p-conseil.com)

#### A propos de la FESP

---

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du C2I, Crédit d'Impôt instantané et travaille activement avec le Gouvernement pour sa mise en place dans le secteur des services à la personne.

**Elle fête cette année son 25e anniversaire.** [www.fesp.fr](http://www.fesp.fr)